

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET

ENTRE

Le Proviseur du lycée

ET

L'Élève utilisateur (<i>Nom-Prénom</i>)	Classe

I. RESPECT DE LA LÉGISLATION

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, tels que les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte aux droits de la personne (diffamation, injure, atteinte à la vie privée...)
- l'atteinte aux bonnes mœurs et aux valeurs démocratiques (négaration des crimes contre l'humanité, incitation aux crimes et délits...)
- l'atteinte à la propriété intellectuelle et artistique (contrefaçon, copie de logiciels...)

II. ENGAGEMENT PAR L'ÉTABLISSEMENT

Il incombe à l'Établissement et aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise des activités liées à l'utilisation des services proposés notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et à faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux. Il s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public, notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services. Il s'oblige à retirer des informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique (Article 43-8 de la loi de 1986 modifié par la loi du 1^{er} août 2000). L'Établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page web hébergée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncés par la présente Charte.

Il s'engage à détenir et à conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés, conformément aux dispositions de l'Article 43-9 de la loi du 30 septembre 1986 sur la communication audiovisuelle. Ces informations conservées pendant un temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.

L'Établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il peut donc interrompre l'accès notamment pour des raisons de maintenance, de mise à niveau ou pour toutes autres raisons sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour des tiers. L'Établissement essaiera dans la mesure du possible de tenir informés les utilisateurs de la survenance de ces interruptions.

En application des dispositions de la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 20 Juin 2018 en réponse à la mise en œuvre du RGPD, l'Établissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées ;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation ;
- de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant,
- toute demande concernant les données personnelles est à adresser au Proviseur du lycée.

III. ENGAGEMENT PAR L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur évoquée à titre non exhaustif dans l'article I. Il s'engage à utiliser les services dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il s'engage également à ne pas diffuser des messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière plus générale, des informations présentant le caractère d'un délit.

Lorsque l'utilisateur est amené à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur, il doit faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s), source(s), date(s)...).

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau. Il s'engage notamment à :

- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver...)
- ne pas installer de logiciels susceptibles de modifier la configuration des machines sans autorisation du responsable informatique.

L'utilisateur accepte que l'Établissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau afin qu'il puisse prendre des mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle des services. L'Établissement se réserve la possibilité de stopper l'accès aux services en cas d'utilisation excessive et non-conforme à son objectif.

En application notamment des circulaires n°II-67-290 du 3 juillet 1967 et n°76-440 du 10 décembre 1976, l'utilisateur s'interdit, à l'occasion du service proposé par l'Établissement, de faire de la publicité sur des produits ou services de commerce.

IV. SANCTIONS

Le non-respect des principes établis par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Éducation Nationale et de l'Établissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Je soussigné (*nom-prénom de l'élève*)

avoir pris connaissance de cette Charte et m'engage à la respecter.

Date	Signature de l'élève